

Compte-rendu du Bureau de la concertation

du 21 novembre 2006

Participants : Ville de Paris (DU, cabinet de Mme de la Gontrie), RATP, STIF,
« Rénovation des Halles » (E. Bourguinat), « Parole des Halles » (P. Grenet)

1) Sur le programme de réunions thématiques en cours (jusqu'à janvier 2007) :

- Réunion du 23 novembre sur les « circulations verticales » : il est noté que la documentation préparatoire sur les études annoncées est parvenue très tard aux participants. La discussion se prolongera donc sans doute, sur les questions délicates des accès, lors de la réunion prévue sur le même thème le 19 décembre.
- Réunion du 7 décembre, consacrée à la programmation : elle sera consacrée, en première partie, à la restitution du travail d'IPSOS et Missions publiques, diffusé plusieurs jours auparavant (présentation par les auteurs, commentaires par la Ville et le cas échéant ses partenaires, commentaires par les acteurs de la concertation). Pour la 2^e partie de la réunion, le garant préparera un tableau récapitulatif de manière analytique les questions abordées depuis septembre au cours des réunions thématiques, les points soulevés par les participants, les conséquences tirées ou réponses données à ce stade par le maître d'ouvrage.
Il est souligné que la programmation des équipements publics soulève encore bien des questions.
- Réunion du 12 décembre, consacrée au jardin : il est demandé que le comité de défense du jardin Lalanne soit reçu à ce sujet par M. Contassot avant cette réunion, de manière à évoquer les conséquences à tirer du rapport attendu de l'APAVE. Il est souligné que bien d'autres questions restent à aborder en ce qui concerne le projet de jardin.
- Il est demandé qu'une esquisse du programme et du cahier des charges du concours soit communiquée courant décembre aux participants aux réunions de concertation.

2) Sur le programme ultérieur :

- Emploi : le garant rappelle sa proposition de constituer, à partir de janvier, un groupe thématique « emploi », associant notamment des représentants des

employeurs et des salariés du site voire du quartier, avec pour objets les questions du devenir de l'emploi, en termes qualitatifs (quelles commerces demain, par exemple, sujet que la Ville dit avoir commencé d'explorer avec Unibail) et quantitatif, les questions de la poursuite des activités pendant la réalisation du projet, les questions posées par les salariés (horaires d'ouverture, services interentreprises, locaux syndicaux, par exemple). Il est rappelé que syndicats et commerçants devaient se rencontrer par ailleurs avant la fin de l'année.

- « Pôle transport » : le STIF rappelle qu'il aura à mener une concertation, légalement obligatoire, sur la partie du projet actuel dont il assurera la maîtrise d'ouvrage (périmètre encore à déterminer, comprenant notamment l'accès « Marguerite de Navarre »), et qu'il a proposé d'emprunter à cet effet les instruments de la concertation en cours sur le projet de rénovation des Halles (groupes thématiques). A l'initiative des partenaires, d'autres questions relatives à l'avenir du pôle transport pourraient alors être abordées. Un calendrier de travail sur le premier semestre 2007 sera proposé.
- Jardin : avant la passation des marchés de réalisation, annoncée par M. Contassot pour le printemps 2007, d'autres réunions devront être programmées. Une réunion de concertation après le choix du projet lauréat du concours est envisagée pour juillet 2007.
- Voirie, souterraine et de surface : sur les trémies, la concertation est tributaire de l'avancement des procédures de la Ville avec la Préfecture de police (retour possible vers juin 2007) ; sur les espaces piétonniers, il est demandé une réunion de concertation.
- Programmation : il restera matière à concertation sur la partie du site qui n'est pas objet du concours, aussi bien pour les équipements publics que pour les surfaces commerciales.

Le garant propose que la calendrier de travail du premier semestre 2007 soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau, fixée au mercredi 20 décembre, à 19 heures 30.

3) Elargissement de la concertation :

- Réunion publique : la Ville indique qu'elle devrait être tenue par la Maire, à une date à convenir avec les partenaires, pas avant janvier (vraisemblablement autour du lancement du concours).
- Le garant souligne l'étroitesse du cadre de la concertation menée jusqu'à présent (groupes thématiques, et consultation d'usagers), et rappelle l'effort de communication élargie souhaité par le Bureau depuis sa réunion de juin 2006 (documents et locaux pour l'information de la population sur le projet, réunions des conseils de quartier, réunions publiques, site internet élargi,...), dont l'essentiel reste à faire.

4) Site internet :

Le garant demande que soit ouverte, sur le site internet, une rubrique « boîte à idées », susceptible d'accueillir les suggestions élaborées mais mal diffusées, et pas toujours susceptibles de se rattacher à l'ordre du jour d'un groupe thématique, qui circulent, telles

que la proposition d'un office du tourisme à Paris pour les jeunes, ou la suggestion de restauration de la colonne Médicis.

5) Représentation associative au jury du concours :

Renaud Pâque a présenté les propositions de la Ville sur ce point, qui devraient être rendues publiques, au moins sur le site internet, très rapidement. Elles devraient préciser la réponse de la Ville à la demande d'augmentation du nombre des représentants (il est envisagé qu'à côté du membre du jury, soit désigné un autre représentant, auprès de la commission technique du concours), ainsi que le délai de présentation des candidatures, la publicité qui leur sera donnée, le délai de décision du président du jury, autorité compétente pour la désignation.

« Rénovation des Halles » souhaite qu'une réunion soit organisée entre les candidats et les associations pour rechercher une désignation consensuelle ; le garant indique qu'il est prêt à aider à la tenue d'une telle réunion à la condition que les autres associations n'aient pas d'objection de principe.

« Parole des Halles » estime qu'il faudrait idéalement que les associations s'entendent pour proposer une personnalité « neutre » pour siéger au jury, et que deux autres représentants, moins « neutres », puissent être désignés auprès de la commission technique.

Thierry Le Roy